

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1400

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. de Fournas, M. de Lépinau,
M. Dragon, M. Falcon, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori,
M. Loubet, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meizonnet, M. Meurin, Mme Sabatini,
M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après le mot :

« eau »,

insérer les mots :

« ,des paysages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure l'étude des paysages dans l'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

Les lectures du paysages et les représentations que les différentes couches de la société en ont sont très diverses et participent au rapport que chacun a à la nature.

Par ailleurs, l'agriculture façonne les paysages. En effet, les paysages sont très différents d'une région agricole à une autre et la présence de tel ou tel élément naturel est souvent conditionné à la présence de tel ou tel atelier de production.

C'est pour cela que l'étude du paysage est primordiale lorsque l'on veut appréhender le monde agricole.